

Conditions générales de vente Formation BAFA

1. OBJET

AVEA La Poste est une Association Nationale à but non lucratif de Gestion des séjours et centres de Vacances des Enfants et Adolescents de La Poste dont le siège social est situé : 8, rue Brillat Savarin - 75013 PARIS. Association régie par la loi de 1901 - SIREN n°434 743 480 Opérateur de voyages et de séjours agréé n° IM075110139. Garantie financière : Fond Social de Solidarité de l'UNAT. Assurance responsabilité civile : La Mutuelle SAINT CHRISTOPHE.

Les prestations vendues dans le domaine de la formation sont réservées aux jeunes adultes à partir de 17 ans. L'inscription à l'un des stages BAFA présentés dans les brochures AVEA La Poste ou sur le site internet www.avea-vacances.fr implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales de vente ci-après. Les Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées à tout moment par l'AVEA La Poste, étant précisé que la version qui régira l'inscription sera celle en vigueur à la date de passation de la commande.

2. PRIX DE VENTE

Les prix appliqués sont ceux mentionnés dans les brochures AVEA La Poste ou sur le site internet www.avea-vacances.fr pour un stage BAFA. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. L'AVEA se réserve le droit, en dehors de cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires.

Les prix comprennent :

- Les frais d'enseignement et le matériel pédagogique ;
- les frais de restauration, d'hébergement du Stagiaire et d'assurance responsabilité civile.

ATTENTION : les prix affichés ne comprennent pas les frais de transport qui restent à la charge du Stagiaire.

Le paiement demandé au Stagiaire correspond au montant total de la commande frais inclus. Une facture est établie par l'AVEA La Poste et remise au Stagiaire à l'issue du Stage.

3. INSCRIPTION

Pour participer à une session de formation, vous devez vous procurer votre numéro d'identifiant BAFA en vous inscrivant sur le site internet du Ministère de la Jeunesse et des Sports :

<http://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?article3676>

L'AVEA La Poste organise les stages BAFA, en partenariat avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil - IFAC - 53 rue du RPC Gilbert - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, dont le numéro de déclaration d'activités de prestataire de formation est : 1195 015 04 95.

Le choix du stage BAFA

En fonction du choix de formation, il vous appartient de vérifier que vous remplissez toutes les conditions d'admission requises (âge, délai, durée de stage pratique, etc.). Retrouvez l'ensemble de ces informations sur

<http://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?article3676>

En aucun cas, l'AVEA La Poste ne pourra être tenue pour responsable en cas d'invalidation d'une formation, suite à une non-conformité des prérequis nécessaires ou des documents transmis, et aucun remboursement ni avoir ne pourra être effectué.

Les demandes d'inscription doivent être remises à l'AVEA La Poste. L'ensemble des propositions est fait dans la limite des places disponibles, en tenant compte des contraintes de production et de commercialisation, pouvant entraîner l'annulation partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

Modalités d'inscriptions :

Les réservations se font **uniquement** par téléphone en contactant un chargé de clientèle au 01 45 65 02 02 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 17h30 (disponibilités aménagées les jours d'ouverture des inscriptions).

Pour toute demande, la fiche d'inscription doit être dûment remplie et envoyée dans les 14 jours qui suivent la demande accompagnée de l'acompte d'un montant de 150€. Le solde total de la formation BAFA doit être réglé, au plus tard 30 jours avant le départ.

Pour les inscriptions intervenant moins de trente (30) jours avant la date du départ, la totalité du prix doit être réglée.

Modalités de paiement :

Paiements possibles par Carte Bancaire, Chèque, ANCV. Les chèques par ANCV doivent obligatoirement être annotés AVEA La Poste et être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception. AVEA La Poste se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les paiements par chèques doivent être adressés à l'ordre de l'AVEA La Poste.

Confirmation d'enregistrement de votre dossier :

La fiche d'inscription et la fiche de renseignement doivent être envoyées à l'adresse e-mail : lionel.brout@avea.asso.fr

Le règlement doit être retourné à l'adresse suivante :

Service ADV
AVEA La Poste
8 rue Brillat Savarin
75013 PARIS

Aucune inscription ne sera enregistrée par l'AVEA La Poste sans le paiement de l'acompte. L'AVEA La Poste se réserve le droit de refuser la présence du stagiaire sur la session de formation choisie si la totalité du prix de la session de formation n'est pas payée avant la date du départ et conservera les sommes déjà versées au titre des pénalités d'annulation.

Dès réception de votre dossier complet, vous recevrez une confirmation de votre inscription, puis un mois avant le début de la session de formation toutes les informations pratiques.

Handicap : les personnes en situation de handicap (mental et/ou physique) sont accueillies exclusivement dans les stages BAFA en gestion AVEA La Poste, dans la mesure où leur handicap peut s'adapter au fonctionnement du stage, à l'aménagement des locaux et aux fonctions d'animateur.

Les possibilités d'aides financières

En fonction de votre situation personnelle, vous avez la possibilité de bénéficier d'aides individuelles à la formation. Vous trouverez des renseignements auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du lieu de résidence (attention, la demande de subvention doit être préalable à l'inscription), du Conseil Général des structures d'accueil de Jeunes, ou des comités d'entreprise.

4. ANNULATION

A. Du fait du stagiaire

Une annulation sous 14 jours calendaires à compter de la date d'inscription n'entraîne pas de frais.

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de La Poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

À compter du 15^e jour, sauf en cas de maladie ou force majeure et sur présentation d'un justificatif, les frais d'annulation à acquitter par les Stagiaires sont de :

-150 € pour une annulation entre le 15^e jour post-réservation et 30 jours avant la date de départ.

-50 % du prix du stage pour une annulation entre 29 et 15 jours avant la date de départ.

-75 % du prix du stage, pour une annulation entre 14 et 7 jours avant la date de départ.

-100 % du prix du stage pour une annulation à moins de 7 jours avant la date de départ.

Tout stage écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ou du fait de son renvoi pour mauvaise conduite, entraînent la perception des frais d'annulation à 100 % du prix du stage.

En cas d'annulation d'une session de formation réglée en chèques vacances (ANCV), aucun remboursement ne pourra être effectué, le montant perçu sera proposé sous la forme d'un avoir pour une prochaine session.

B. Du fait de l'AVEA La Poste

L'AVEA La Poste peut être exceptionnellement contrainte d'annuler la session de stage en raison de circonstances indépendantes de sa volonté notamment si :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas l'AVEA La Poste vous en informera au plus tard 30 jours avant le départ ;
- les conditions de sécurités l'exigent ;
- en cas d'événements imprévisibles.

Dans tous les cas, l'AVEA La Poste vous informera par téléphone et/ou courriel dans les meilleurs délais et s'efforcera de vous proposer une autre session de stage dans la mesure du possible que vous serez libre d'accepter.

En cas de refus, l'AVEA La Poste remboursera les sommes déjà versées par le stagiaire.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

En cas d'annulation d'une session de formation réglée en chèques vacances (ANCV), aucun remboursement ne pourra être effectué, le

montant perçu sera proposé sous la forme d'un avoir pour une prochaine session.

5. MODIFICATION

A. Du fait du stagiaire

Vous pouvez demander une modification relative à la session du stage au plus tard trente (30) jours avant la date de départ moyennant des frais de modification d'un montant de 30 euros, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à

Service ADV
AVEA LA POSTE
8 rue Brillat Savarin
75013 PARIS

Toute demande de modification envoyée à moins de trente (30) jours avant la date de départ, est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévue du chapitre "Annulation".

B. Du fait de l'AVEA La Poste

L'AVEA La Poste peut être exceptionnellement contrainte de devoir modifier un élément essentiel de la session de formation en raison de circonstances indépendantes de sa volonté notamment si :

- les conditions de sécurités l'exigent ;
- en cas d'événements imprévisibles.

Dans tous les cas, l'AVEA La Poste vous informera par téléphone et/ou courriel dans les meilleurs délais et s'efforcera de vous faire une proposition de remplacement que vous serez libre d'accepter.

En cas de refus, l'AVEA La Poste remboursera les sommes déjà versées par le stagiaire.

En dehors de ce remboursement, cette modification n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

6. ASSURANCE

L'AVEA La Poste a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour le compte de ses stagiaires auprès de la compagnie Mutuelle SAINT CHRISTOPHE.

Les garanties au titre de l'annulation, de l'interruption en cas d'accidents corporels ne sont pas incluses.

Enfin, conformément à l'article L. 227-5 du Code de l'action sociale et des familles, les représentants légaux des stagiaires mineurs sont informés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent exposer les activités pendant la formation AVEA La Poste.

7. INFORMATIONS STAGE ET REGLES DE VIE

Environ un mois avant le départ, les stagiaires recevront la Lettre du Directeur formateur, dans laquelle est exposé le contenu détaillé de la session de formation et qui rappelle l'obligation de respecter la Charte AVEA La Poste établissant les règles de vie pendant la session de formation.

8. VALIDATION DE LA SESSION DE FORMATION

Une appréciation est émise en fin de session de formation par le directeur de session IFAC après consultation de l'équipe pédagogique, et de l'habilitation de l'IFAC auprès du Ministère chargé de la Jeunesse.

Le directeur départemental de la cohésion sociale du département où est organisée la session, au vu de l'avis motivé du directeur de la session de formation, peut valider la session ou inviter le candidat à participer à une nouvelle session.

9. RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des justificatifs et en nous précisant le numéro de dossier, à l'adresse suivante :

AVEA La Poste
Service Qualité
8 rue Brillat-Savarin
75013 PARIS

10. DROIT D'IMAGE, LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Le droit d'image

Au cours des stages, les participants pourront être filmés ou photographiés, pour une diffusion sur les supports AVEA La Poste ou de La Poste (site Internet notamment www.avea-vacances.fr ou papier). Lors de l'inscription, les stagiaires ou parents (pour les stagiaires mineurs) autorisent ou non l'utilisation d'images. Pour rappel, la fiche d'inscription doit être dûment remplie, droit à l'image inclus. Dans tous les cas les stagiaires et les représentants légaux des stagiaires mineurs renoncent par avance à toute forme d'indemnisation.

Loi Informatique, Fichiers et Libertés

Le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 étend et facilite l'exercice des droits du Stagiaire en améliorant la transparence des traitements de ses données personnelles.

Pour toute demande concernant les données du Stagiaire, ce dernier peut envoyer un courrier électronique, en joignant un justificatif d'identité, au Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) en utilisant l'adresse suivante : protection-donnees@avea.asso.fr

En fonction de la nature de sa demande, le déroulement de la procédure sera différent :

- Conformément à l'article 15 alinéa 3 du RGPD, le Stagiaire dispose d'un droit de consultation de ses données personnelles. Après avoir effectué sa demande par courriel à destination du DPO, l'ensemble des données le concernant lui sera transmis en pièce jointe par email au format PDF dans un délai de 48h (jours ouvrables).

- Conformément à l'article 16 du RGPD, le Stagiaire dispose d'un droit de rectification. Pour que sa demande soit traitée, il doit indiquer les rectifications souhaitées dans son courriel de prise de contact. Une fois les changements effectués, un courriel de confirmation lui sera envoyé dans un délai de 48h (jours ouvrables).

- Conformément à l'article 17 du RGPD, le Stagiaire dispose du droit à l'oubli. Pour procéder à la suppression de ses données personnelles, le Stagiaire doit faire sa demande par courriel en précisant les informations qu'il souhaite retirer. Un courriel de demande de confirmation lui sera envoyé dans un délai de 48h (jours ouvrables) avant de procéder à toute opération de destruction des données personnelles le concernant.

- Conformément à l'article 18 du RGPD, le Stagiaire dispose du droit de demander la limitation du traitement. Pour que sa demande soit traitée, il doit indiquer les limitations souhaitées dans son courriel de prise de contact. Une fois les changements effectués, un courriel de confirmation lui sera envoyé dans un délai de 48h (jours ouvrables).

- Conformément à l'article 20 du RGPD, le Stagiaire dispose du droit de demander la portabilité de ses données. Après avoir effectué sa demande par courriel à destination du DPO, l'ensemble des informations le concernant lui sera transmise ou sera transmise à la personne que vous nous indiquerez, en pièce jointe par email au format PDF dans un délai de 48h (jours ouvrables).

Données personnelles recueillies par l'AVEA La Poste :

Pour toute réservation de stage réalisée par téléphone, l'AVEA La Poste recueille : le nom du

Stagiaire, son prénom, son adresse postale, son adresse e-mail, son numéro de téléphone fixe, son numéro de téléphone portable, sa date de naissance, les informations bancaires ;

Par le biais du « formulaire de contact » accessible depuis le site Internet, <https://www.avea-vacances.fr>, AVEA La Poste recueille : le nom du Stagiaire, son prénom, son adresse e-mail ;

- Pour toute demande de brochure accessible depuis le site Internet <https://www.avea-vacances.fr>, AVEA La Poste recueille : email, numéro de téléphone ;

- AVEA La Poste est susceptible de recueillir ces mêmes données personnelles lorsqu'elles sont communiquées lors de conversations avec les conseillers AVEA La Poste ;

Ces données sont nécessaires pour la gestion commerciale des données notamment en raison de :

- la réservation / confirmation: les informations qui sont demandées au Stagiaire sont nécessaires au traitement de sa réservation et seront enregistrées dans la base de données commune AVEA La Poste. A défaut de renseignement, AVEA La Poste ne pourra traiter la réservation.

- la satisfaction et suivi des Clients ;
- l'amélioration de notre suivi et service Client ;
- l'envoi d'informations et offres promotionnelles personnalisées ;
- la gestion comptable ;
- traitement de statistiques ;

11. RESPONSABILITE

Limitation de responsabilité

En état de cause, et d'une manière générale, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Stagiaire ou son représentant légal au titre de la formation concernée.

Invalidation du stage

L'inscription au stage de formation BAFA ou la seule présence du Stagiaire au stage de formation n'entraînent aucunement une automaticité d'appréciation satisfaisante de la session du BAFA suivie.

L'aptitude du stagiaire à obtenir le BAFA relève de l'appréciation souveraine de l'Organisme de Formation IFAC dans le respect du cadre de l'habilitation délivrée par le ministère en charge des formations BAFA. En cas d'évaluation

insatisfaisante de la session, le Stagiaire ou son représentant légal demeurent tenu de payer l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'utiliser tous les moyens de justice afin de réclamer le paiement dû, sans préjudice des dommages intérêts que l'Organisme de Formation pourrait demander au Stagiaire ou à son représentant légal.

12. DROIT APPLICABLE – RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

Les Conditions Générales de Vente AVEA La Poste - formation BAFA sont soumises aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux français selon les règles légales.